



Dossier de demande d'aide à la primo-accession de l'Agglomération Seine-Eure

(Conditions en annexe page 10)

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

Nom du ou des demandeurs :

.....

Banque partenaire :

- Date de réception du dossier complet :

- Avis du Service :

Favorable Défavorable

Motifs :

Date :

- Aide de l'Agglomération Seine-Eure :

Versement En diminution des charges mensuelles

- Date et référence de la délibération du dossier :

.....

- Date de remise de l'attestation d'aide à la primo-accession :

- Date de notification de l'acceptation de l'offre de prêt :

- Nom et adresse du Notaire :

- Date prévisionnelle de signature chez le notaire :

Cachet d'entrée





Dossier à remettre à l'Agglomération Seine-Eure Service Habitat

ATTENTION !

Avant de remplir le dossier de demande d'aide, merci de vérifier que vous remplissez les critères d'éligibilité - Rappel des critères en annexe p.10.

Maison commune, CS 10514
27405 LOUVIERS CEDEX

Téléphone : 02 32 50 85 82
Fax : 02 32 50 85 51

Courriel : laurence.hasley@seine-eure.com

Etape 1

Le demandeur remplit le dossier de demande d'aide à la primo-accession de l'Agglomération Seine-Eure, fournit les pièces justificatives rappelées ci-après et adresse sa demande à l'Agglomération Seine-Eure. Merci de bien vouloir remplir tous les items, ces informations aident à définir des aides adaptées aux besoins des ménages.

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

- L'attestation d'éligibilité au « PTZ+ » remise par l'organisme prêteur.
- Copies des avis d'imposition n-2 du ou des futurs acquéreurs (recto/verso) et des autres personnes destinées à occuper le logement à titre de résidence principales.
- Une photocopie de la carte d'identité des futurs acquéreurs ou copie du livret de famille (en cas d'enfants à charges).
- Le présent dossier de demande d'aide à la primo-accession dûment rempli et signé par le demandeur.

Etape 2

Le dossier est étudié par le service Habitat pour vérifier les conditions d'éligibilité au dispositif. Il revient ensuite au Conseil Communautaire de l'Agglomération Seine-Eure d'examiner et de délibérer sur votre dossier.

En cas d'avis favorable, la décision d'octroi est adressée au demandeur accompagnée de l'attestation d'aide à signer et à retourner à l'Agglomération Seine-Eure.

Etape 3

Dès notification par l'établissement bancaire de l'acceptation de l'offre de prêt par l'emprunteur, versement de l'aide de l'Agglomération Seine-Eure. Modalités selon l'option choisie (page 8).



1- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES ACQUEREURS

1.1 Identification

	Acquéreur 1	Acquéreur 2
Nom		
Prénom		
Date de Naissance		
Numéro de téléphone		
Courriel		
Lieu de travail (commune et nom société)		

1.2 Résidence actuelle

	Acquéreur 1	Acquéreur 2
Adresse		
Code postal		
Commune		
Collectif (immeuble)		
Individuel (maison)		

1.3 Statut d'occupation actuel du demandeur

	Acquéreur 1	Acquéreur 2
Locatif parc social		
Locatif parc privé		
Vit chez ses parents		
Autres, précisez		

1.4 Autres personnes destinées à occuper le logement à titre de résidence principale

Nom(s), Prénom(s) et date(s) de naissance :

.....



1.5 Revenus fiscaux de référence du ménage (n-2)

Revenu des personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence n-2
Acquéreur 1	
Acquéreur 2	
Autres personnes (mentionnées au 1-4)	
Total =	

Nombre total de personnes destinées à occuper le logement à titre de résidence principale (y

compris personnes à charges) :

.....



2 - IDENTIFICATION DU BIEN A ACQUERIR OU A CONSTRUIRE

2-1 Descriptif du bien

Collectif (appartement)

Individuel (maison)

- Superficie du terrain (en m²) :

- Surface habitable (en m²) :

- Typologie : T1 T2 T3 T4 T5 T6 ou +

2-2 Caractéristiques de l'opération

- Prix d'acquisition du terrain :

- Coût de construction ou prix d'achat du bien immobilier :

- Promoteur :

- Norme thermique / label (ex : RT 2012) :

2-3 Adresse complète du bien

N° rue	
Lieu-dit	
Résidence	
Etage	
Code Postal	
Ville	



2-4 Coordonnées du notaire

Nom- Prénom	
Adresse	
C P / Ville	
Numéro de téléphone	

N'oubliez pas le délai d'1 mois nécessaire à l'appel de fonds par le notaire si vous retenez cette solution !



3 – ENGAGEMENT DU OU DES DEMANDEURS

Je (nous), soussigné (s) (NOM, Prénom)

.....

.....

.....

(Co)-emprunteur(s), certifie (nt) l'exactitude de tous les renseignements indiqués dans la présente demande.

Date

Signature du (des) demandeur(s)
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Vérifier que votre dossier est correctement rempli et accompagné des pièces justificatives demandées, sinon celui-ci ne pourra pas être étudié par le service Habitat de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Merci.



FORME DE L'AIDE

Le bénéficiaire aura le **choix**, selon son profil et le partenaire bancaire qu'il aura choisi, d'opter pour l'une ou l'autre solution afin d'optimiser au mieux les aides versées.

Solution 1	Solution 2
<p>Aide l'Agglomération Seine-Eure à l'apport en fonds propres de 4 000 €</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Appel de fonds par le notaire en charge du dossier du ménage, préalablement à la signature de l'acte authentique d'acquisition du logement ou du terrain*</p> <p>ATTENTION : DELAI D'1 MOIS NECESSAIRE A LA CASE POUR LE PAIEMENT DE L'AIDE AU NOTAIRE</p>	<p>Aide de l'Agglomération Seine-Eure versée en réduction des mensualités du prêt principal pendant une durée déterminée</p> <p>Ex : 4 000 € = -67 € / mois pendant 5 ans</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Affectation de l'aide par l'établissement de crédit en diminution de la charge mensuelle de remboursement du ménage pendant <i>une durée déterminée</i> suivant la convention établie avec l'établissement de crédit. Signataire de la convention : Crédit Foncier</p>

* **Dans ce cas**, le ménage s'engage à rembourser la Communauté d'agglomération si l'ouverture de chantier n'intervient pas dans un délai d'un an. A cet effet, le ménage bénéficiaire transmettra copie de la déclaration d'ouverture de chantier.

Qui peut bénéficier du « PTZ+ » ?

Vous pouvez vous renseigner auprès de l'ADIL de l'Eure ou de votre banque pour savoir si vous êtes éligibles au PTZ+. Il faudra ensuite nous transmettre votre avis d'imposition (année n-2) soit 2011 pour une demande en 2013.

A titre indicatif, les plafonds en 2013 :

Ménage	Plafond PTZ+ 2013	
	Zone B2 *	Zone C*
1 personne	20 000	18 500
2 personnes	28 000	25 900
3 personnes	34 000	31 450
4 personnes	40 000	37 000
5 personnes	46 000	42 550

* **Communes de l'Agglomération Seine-Eure en zone B2** : Le Manoir, Pîtres, Pont-de-l'Arche, Alizay, Criquebeuf-Sur-Seine, Les Damps, Igoville et Martot (toutes les autres communes de l'Agglomération Seine-Eure sont en zone C).



PLUS DE RENSEIGNEMENTS/PARTENAIRES



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Maison commune, CS 10514
27405 LOUVIERS CEDEX

Téléphone : 02 32 50 85 82

Fax : 02 32 50 85 51

Courriel : laurence.hasley@seine-eure.com



CREDIT FONCIER

12, rue de la Harpe, BP 583
27005 EVREUX CEDEX

Téléphone : 02 32 33 03 77

Courriel : charline.moutier@creditfoncier.fr



LOGILIANCE OUEST

11, place Dupont de l'Eure
CS 10786
27007 Evreux Cedex

Téléphone : 02 32 39 33 92

Fax : 02 32 38 56 98

Courriel : contact.evreux@logiliance-ouest.fr



**ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT**

Dans ce domaine, l'ADIL partenaire de l'Agglomération Seine-Eure, permet à chaque ménage de bénéficier de conseils personnalisés sur leur projet logement. Service GRATUIT et PERSONNALISÉ.

ADIL (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT)

8 Boulevard Georges Chauvin
27000 EVREUX

Téléphone : 02 32 24 06 66

Courriel : adil27@cegetel.net



ANNEXE

Fiche récapitulative du dispositif :

Dispositif d'aide à l'accession aidée de la CASE					
Objet et nature	<p>Aide à la primo-accession d'un logement dans le cadre d'un dispositif complémentaire au PTZ+ (prêt à taux zéro plus)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aide destinée à favoriser la diversité de l'offre sur le territoire CASE ● Continuité dans le parcours résidentiel 				
Date de mise en place et durée	<p>Après le conseil communautaire du 14 mars 2013. Offres émises à partir du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'à extinction du dispositif au 31 décembre 2017. L'action est prévue dans le cadre du PLH2.</p>				
Conditions d'éligibilité	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">ménage</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ● Primo-accédant de sa résidence principale (non propriétaire depuis au moins 2 ans) ● Revenus inférieurs aux plafonds de ressources PTZ+ </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">logement</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ● Avoir un projet d'acquisition ou de construction par un ménage de sa résidence principale dans une commune membre de la CASE suivant critère PTZ+ </td> </tr> </table>	ménage	<ul style="list-style-type: none"> ● Primo-accédant de sa résidence principale (non propriétaire depuis au moins 2 ans) ● Revenus inférieurs aux plafonds de ressources PTZ+ 	logement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avoir un projet d'acquisition ou de construction par un ménage de sa résidence principale dans une commune membre de la CASE suivant critère PTZ+
ménage	<ul style="list-style-type: none"> ● Primo-accédant de sa résidence principale (non propriétaire depuis au moins 2 ans) ● Revenus inférieurs aux plafonds de ressources PTZ+ 				
logement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avoir un projet d'acquisition ou de construction par un ménage de sa résidence principale dans une commune membre de la CASE suivant critère PTZ+ 				
Montant de l'aide	Subvention de 4 000€ quelle que soit la composition du ménage				
Contraintes	<p><u>Clause anti-spéculative :</u> Remboursement de la subvention dans les 5 ans si revente ou occupation autre qu'à titre de résidence principale (sauf accident de la vie justifié)</p>				
Objectifs et financements Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> ● Objectif annuel de 31 dossiers, ce qui correspond à un budget prévisionnel de 124 000€. ● Les partenaires financiers qui s'engagent à octroyer aux ménages éligibles une baisse de la diminution des charges mensuelles et/ou à proposer des solutions de financements intéressantes ● Les partenaires disposant de capacité à conseiller les ménages sans aucun intérêt 				